

Référence(s) cadastrale(s) : A 778, A 1275

Prononcé par le Maire au nom de la commune



Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/07/2019 et modifié le 17/09/2025

Vu le Plan de prévention des risques naturels d'inondation approuvé en date du 26/08/2010,

ARRÊTE

Le présent permis de construire est **REFUSÉ**.

VALERGUES, le 24/02/2026
Le Maire, M. Gérard LIGORA



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.